



RENCONTRES « RÉINVENTER LES LUMIÈRES DE LA VILLE : PERFORMANCES ET EFFICIENCE EN ÉCLAIRAGE PUBLIC »

29 Septembre 2011 / Paris, Palais de la Découverte

A l'occasion de la première table ronde « De la nécessité d'un projet d'éclairage : comment s'y prendre ? », Anne Valachs, Directeur Général du SERCE, présentera l'action des entreprises d'installation électrique qui interviennent au quotidien auprès des collectivités locales.

Des solutions performantes, un contexte exigeant,...



► **La technologie a beaucoup évolué et les solutions sont nombreuses et modulaires**

Les sources et les appareillages, les systèmes de commande et de régulation, les systèmes de pilotage à distance permettent désormais d'éclairer quasiment à la carte, point par point une zone et de réaliser des installations sur mesure qui répondent aux exigences des collectivités.

Autrefois, il suffisait d'être un simple électricien pour changer une lampe d'éclairage public. Aujourd'hui, l'abondance technologique nécessite des compétences techniques de plus en plus élevées. En effet, les solutions varient selon les attentes des collectivités locales en termes de budget, de qualité de service et d'objectif d'amélioration des systèmes.

► **La réglementation se complexifie au fil des années.** Eclairer la ville fait partie du pouvoir de police du maire qui endosse également la responsabilité d'exploitant du réseau d'éclairage public. Il est donc responsable des accidents électriques quand celui-ci n'est pas correctement entretenu. Avec le Grenelle de l'environnement, l'efficacité énergétique et la lutte contre les nuisances lumineuses introduisent également de nouvelles exigences.

..., des entreprises d'installation qualifiées, partenaires, dans la durée, des collectivités locales

Les entreprises d'installation électrique interviennent au quotidien auprès des collectivités locales, notamment sur les réseaux de distribution électrique, mais également d'éclairage public.

Avec plus de 260 adhérents, répartis sur plus de 900 sites sur l'ensemble du territoire, elles se trouvent à proximité de leurs clients et sont prêtes à leur apporter les conseils, qu'ils soient d'ordre techniques, juridiques ou réglementaires. Multi techniques, elles sont qualifiées pour proposer les solutions les mieux adaptées, chaque projet étant spécifique.



En partenariat avec la ville, les entreprises de génie électrique peuvent réaliser les études, la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance des projets d'éclairage public. Cette démarche peut intégrer une vision à long terme d'efficacité énergétique dont les objectifs sont fixés contractuellement.

Les nouvelles technologies mises en œuvre par les installateurs permettent de gérer dans la durée l'éclairage public tout en réduisant les nuisances lumineuses.



Le Contrat de Performance Énergétique (CPE)

Contractuellement il existe différentes solutions juridiques permettant d'établir des contrats de longue durée, accessibles à toutes les collectivités, quelque soit leur taille.

En matière d'efficacité énergétique, le Contrat de performance énergétique (CPE) est un outil particulièrement bien adapté à l'éclairage public. Il engage les entreprises sur le résultat, dans un cadre contractuel prédéfini.

Les CPE appliqués à l'éclairage public associent les travaux de maintenance aux travaux de rénovation et permettent d'instaurer un cercle vertueux entre l'investissement et le fonctionnement des appareillages. Les collectivités ont ainsi la possibilité de récupérer tout ou partie de l'argent investi en amont dans la réduction des coûts de fonctionnement.



Pour promouvoir auprès de ses adhérents les outils de la commande publique permettant de réaliser un plan lumière respectueux des nouvelles exigences de développement durable tout en respectant les contraintes budgétaires du maître d'ouvrage, le SERCE a ainsi publié en juin dernier, à destination de ses adhérents, un guide sur les outils de la commande publique intitulé « L'éclairage urbain et la signalisation du trafic ».

Parce qu'éclairer juste, c'est aussi consommer moins et mieux, le SERCE soutient et relaie l'innovation et les réalisations de ses adhérents :

- ✦ Organisation depuis 1987 du **Concours Lumières**, ouvert à tous les maîtres d'ouvrage, publics et privés, pour récompenser des mises en lumière remarquables, tant du point de vue esthétique qu'énergétique.
- ✦ Mise en place d'un **label et d'une qualification «Efficacité Énergétique SERCE»**
- ✦ Participation au **Club des Certificats d'Economie d'Énergie (Club C2E)** qui regroupe tous les acteurs majeurs (ADEME, ATEE, SERCE, AFE...)
- ✦ Signature d'un **accord de partenariat SERCE / RECYLUM** (éco-organisme agréé pour la collecte et le **recyclage des lampes usagées**) et engagement au sein de la **filière DEEE Pro**
- ✦ Signature d'un **Protocole de coopération avec EDF-Direction Commerce** pour contribuer à promouvoir les **Certificats d'Économie d'Énergie**.
- ✦ Signataire de la **Convention pour la réduction des consommations d'énergie liées à l'éclairage dans le tertiaire**.
- ✦ Organisation de deux conférences en novembre 2010 « **Eclairage public et environnement : une filière responsable** » et « **Efficacité énergétique et éclairage public : quels outils pour les petites communes ?** »
- ✦ Collaboration avec l'**association des Eco-Maires** à la publication d'une plaquette destinée à sensibiliser les élus à la réduction des nuisances lumineuses.

Consultez le programme des rencontres sur le site du SERCE, rubrique Actualités/Événements : <http://www.serce.fr/fr/news/evenements.htm>



Contact presse :
C-Comme Vous
35, boulevard Lefebvre
75015 PARIS

Tél. : 01 45 31 20 83
Mob. : 06 19 56 70 09
contact@c-commevous.com
www.c-commevous.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Septembre 2011

Contact SERCE: Marielle Mourgues - Tél. : 01 47 20 69 45

www.serce.fr